



Règlement particulier du 19ème Tournoi National de Nozay – 15/16 Décembre 2024

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton.

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro *EN ATTENTE* et sous le nom « **19ème Tournoi National de Nozay** ». Il se déroule les **14 & 15 décembre 2024** à la **Halle de Sports de Nozay, Route de Villejust, 91620 NOZAY**, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition et d'une pièce d'identité.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Joël Bansse**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le tournoi est organisé par le club Nozay Badminton Association. L'email de contact pour le tournoi est tournoi@nozaybad.fr. Le GEO principal du tournoi est Olivier Rousseau.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le Tournoi de Nozay est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories : « Minimes », « Cadets », « Juniors », « Seniors » et « Vétérans »
- 2.2 Le tournoi est ouvert aux classements R4 à NC.
- 2.3 Les tableaux proposés dans le tournoi sont DH, DD et DX, qui seront découpés en 5 séries par top modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poule avec 2 sortants par poule suivie d'une phase en élimination directe, sauf pour les poules uniques (3, 4 ou 5 paires) s'il y en a.
- 2.4 L'écart de classement entre 2 joueur d'une même paire ne peut être supérieure à 2 une paire R4/D7 ne sera pas acceptée. Exception des NC P12 qui pourront jouer avec du D9 mais sans D8 dans la série conformément au règlement général des compétitions.
- 2.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions.
- 2.6 Le tournoi est ouvert à 2 tableaux maximum par joueur.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au J-30, 14/11/2024. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux. Une confirmation d'inscription et une liste d'attente seront communiquées dès le lendemain.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au J-15, le 30/11/2024. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la détermination des têtes de série. Les convocations seront envoyées dès le lendemain.
- 3.3 L'inscription et le paiement (par carte bleue) se feront OBLIGATOIREMENT sur badnet.org ou l'application Ebad. Le paiement devra être fait lors de l'inscription afin que celle-ci puisse être prise en compte.
- 3.4 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux.
- 3.5 Ces droits d'engagement seront considérés définitivement acquis par le comité d'organisation une fois le tirage au sort effectué, à l'exception des forfaits dûment justifiés conformément à l'article 4 suivant. En

cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les droits engagés seront entièrement remboursés.

- 3.6 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal complétée sont supportées par le joueur ou son club.
- 3.7 Selon l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions (RGC), « *dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé* » ; si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période des inscriptions, alors le Comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs écartés peuvent être « le joueur le mieux classé » comme « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels tel que : le remplissage du tableau, le nombre de joueurs concernés, l'existence ou non d'une liste d'attente etc... Ces critères sont laissés à l'appréciation du Comité d'Organisation en concertation avec le J.A.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « **19ème Tournoi National de Nozay** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours maximum après le dernier jour de la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
- 4.4 Après le tirage au sort, les remboursements se feront uniquement aux forfaits justifiés. En cas de forfait, le justificatif doit être envoyé à la LIFB selon la procédure de justification de forfait mise en place par celle-ci.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée. Elles seront disponibles sur Ebad et Badnet, En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le **RSL Classic**.
- 5.6 Le comptage des points se fera en mode normal : 2 sets gagnants de 21 points.
- 5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur ou une paire peut, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui désignera un arbitre.
- 5.9 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel au micro et le début de leur match, test des volants compris.



- 5.10 Les répercussions de la touche d'un obstacle au-dessus des terrains seront énoncées par le juge-arbitre au cours de la compétition (au début de chaque journée, puis affichées dans le gymnase pour les joueurs arrivant au cours de la journée).
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « **19ème tournoi de Nozay** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.15 Les joueuses et les joueurs qui s'inscrivent au 19ème Tournoi National de Nozay acceptent d'être photographiés tout au long du tournoi. L'utilisation est libre de droit pour le club de Nozay

L'organisation du tournoi se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales qui seront en vigueur aux dates du tournoi.

Ces directives ou ces instructions spéciales peuvent concerner : les conditions d'accès au gymnase, le nombre de personnes présentes dans l'enceinte du gymnase, la présence d'accompagnateurs ou de public, l'application de règles sanitaires particulières ou de conditions de jeu spécifiques... (liste non exhaustive)

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.